

Cette planification doit permettre d'éviter les pics de consommation de même que l'évaporation de l'eau durant les chaleurs diurnes, d'augmenter la productivité des sols et de laisser un temps pour remplir les réservoirs.

Des contrôles seront effectués par nos services communaux et nous vous remercions d'avance de votre soutien à ces mesures qui pourront être adaptées en cas de pénurie ou de sécheresse.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

ADMINISTRATION COMMUNALE

**Stéphane Ganzer**



Président

**Samuel Favre**



Secrétaire communal

Noble-Contrée – mai 2025

A tous les habitants de Noble-Contrée

Traité par

Service technique

027 564 63 00

Concerne

**Planification pour l'arrosage**

Mesdames, Messieurs,

Notre commune poursuit ses démarches visant une gestion rationnelle de l'eau, s'agissant d'un enjeu majeur pour l'avenir.

L'eau d'arrosage est nécessaire à de multiples acteurs et il est indispensable que tout un chacun puisse bénéficier de cette ressource au moment venu. La meilleure façon de ne pas gaspiller l'eau et l'utiliser à bon escient, surtout quand elle vient à manquer, consiste à planifier son utilisation.

Dès le 15 mai sur la Commune de Noble-Contrée et selon ce qui a été mis en place les années dernières, l'arrosage se fait de nuit (entre 18 heures et 8 heures le matin). Les jours autorisés sont définis selon différentes zones qui découpent notre territoire, la carte au verso vous permet de visionner ces 4 secteurs de couleur distincte :

- Rouge et bleu : secteurs en zone à bâtir, chaque parcelle peut être arrosée 4 jours par semaine, entre 18h et 8h le matin ;
- Vert et orange : secteurs en zone agricole dont la mesure entre en vigueur dès le 16 juillet prochain afin de permettre aux viticulteurs/agriculteurs d'effectuer leur éventuel tour d'arrosage. Chaque parcelle pourra être arrosée 3 jours par semaine, entre 18h et 8h le matin.

Plus de renseignements sont disponibles sur notre site [www.noble-contrée.ch](http://www.noble-contrée.ch), sous la rubrique « Pratique », « Cartographie/SIT », vous y retrouvez le lien pour accéder au plan cadastral en ligne vsgis où figurent les zones d'arrosage (à sélectionner sous « Divers »). Notre personnel se tient également à votre disposition au guichet d'accueil communal pour vous informer à ce sujet.

**Au verso :** Planification pour l'arrosage avec indication des zones et des jours/horaires

Commune de Noble-Contrée  
Avenue St-François 6 – CP 8  
3968 Veyras

Informations  
027 564 63 00  
[administration@noble-contrée.ch](mailto:administration@noble-contrée.ch)

Horaires du guichet d'accueil  
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00  
me : 13 h 30 – 18 h 00

Commune de Noble-Contrée  
Avenue St-François 6 – CP 8  
3968 Veyras

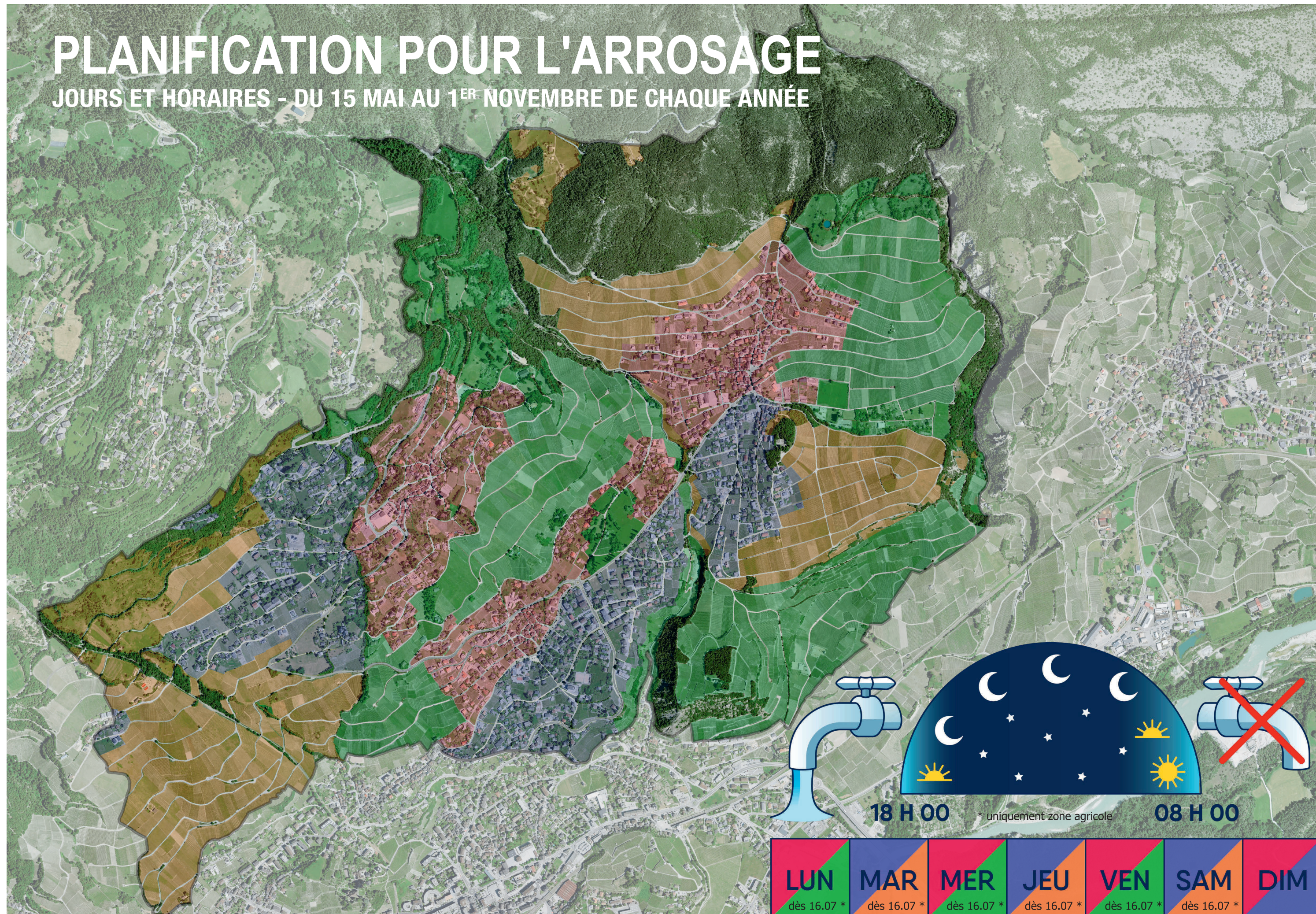
Informations  
027 564 63 00  
[administration@noble-contrée.ch](mailto:administration@noble-contrée.ch)

Horaires du guichet d'accueil  
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00  
me : 13 h 30 – 18 h 00



# PLANIFICATION POUR L'ARROSAGE

JOURS ET HORAIRES - DU 15 MAI AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE



| LUN         | MAR         | MER         | JEU         | VEN         | SAM         | DIM |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----|
| dès 16.07 * | dès 16.07 * | dès 16.07 * | dès 16.07 * | dès 16.07 * | dès 16.07 * |     |